

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

Séance générale du 4 novembre 2019

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

À une séance générale du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce quatrième jour du mois de novembre deux mille dix-neuf, à laquelle séance sont présents :

Présent (s) :
Madame Donatha Lajoie, Conseillère
Madame Danye Simard, Conseillère
Monsieur Antoine Boutet-Berthiaume, Conseiller
Madame Isabelle Vézina, Conseillère
Monsieur Gaston Turcotte, Conseiller
Monsieur Raphaël Girard, Conseiller

Absente (s) :

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur le Maire Monsieur Alexandre Girard, il a été adopté ce qui suit :

1 – MOMENT DE RÉFLEXION

M. Alexandre Girard, Maire, invite l'assemblée à un moment de réflexion.

2 - CONSTATATION DU QUORUM

Le Maire constate la présence de six (6) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 22 octobre et de la séance régulière du 7 octobre 2019;
5. Dépôt des intérêts pécuniaires des élus municipaux;
6. Dépôt des états comparatifs;
7. Publicité dans le bottin du Club d'Auto-neige le Sapin d'Or Inc. 2018-2019;
8. Renouvellement de la carte de membre corporatif CIHO-FM pour l'année 2019-2020;
9. Demande de commandite de l'Association des personnes handicapées de Charlevoix Inc.;
10. Invitation au souper de la Corporation Le saumon de la Rivière-Malbaie;

11. Demande de commandite pour le souper de Noël du Club FADOQ les Cœurs d'Or de Notre-des-Monts;
12. Adoption du règlement # 228-80 relatif à la fermeture de certains chemins pour la période hivernale;
13. Subvention pour l'amélioration du réseau routier dossier #00028495-1;
14. Vœux des fêtes de CIHO;
15. Commandite pour une activité au Grenier;
16. Adoption du Plan des mesures d'urgence;
17. Offre d'emploi pour la patinoire;
18. La Fabrique demande une commandite;
19. Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement #228-81 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 228-35 dans le but de permettre la classe d'usages « HB » dans certaines zones du périmètre urbain;
20. Varia;
 - a) Demande du comité de la Fabrique de Notre-Dame-des-Monts
 - b) Demande d'aide financière pour le marché de Noël de l'école Fernand-Saindon;
 - c) Programme de réduction des coûts d'électricité pour les clients au tarif L;
21. Comptes à ratifier d'octobre 2019;
22. Comptes à payer d'octobre 2019;
23. Salaires du mois d'octobre 2019;
24. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
25. Période de questions allouée aux contribuables;
26. Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION 2019-11-4402

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire, de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant. Les conseillers acceptent d'ajouter les points suivants même s'ils n'ont pas reçu la documentation avant le 72 heures:

- 20 a) Demande de la Fabrique de Notre-des-Monts d'avoir un membre sur le comité;
- 20 b) Demande d'aide financière pour le marché de Noël de l'école Fernand Saindon;
- 20 c) Programme de réduction des coûts d'électricité pour les clients au tarif L;

4 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2019 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 7 OCTOBRE 2019

RÉSOLUTION 2019-11-4403

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 22 octobre 2019 et du procès-verbal de la réunion régulière du 7 octobre 2019 soient, par la présente, adoptés tel que rédigés et produits aux membres de ce Conseil.

5– DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

RÉSOLUTION 2019-11-4404

Il est proposé par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire le dépôt des intérêts pécuniaires du maire M. Alexandre Girard, des conseillers et des conseillères Mme Donatha Lajoie, Mme Isabelle Vézina, Mme Danye Simard, M. Antoine Boutet Berthiaume, M. Gaston Turcotte et M. Raphaël Girard.

6 –DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

RÉSOLUTION 2019-11-4405

Rapports sur les revenus et dépenses au 31 octobre 2019;

Conformément à l'article 176.4 de la loi sur le code municipal, Mme Marcelle Pedneault, directrice générale, secrétaire-trésorière présente les revenus et dépenses comparatifs du 1^{er} janvier 2019 au 31 octobre 2019 par rapport à ceux de la même période de l'année 2018.

Rapports sur les revenus et dépenses au 31 octobre 2019

Conformément à l'article 176.4 de la loi sur le code municipal, Mme Marcelle Pedneault, directrice générale, secrétaire-trésorière présente les revenus et dépenses comparatifs du 1^{er} janvier 2019 au 31 octobre 2019 par rapport à ceux de la même période de l'année 2018.

| | 01-01 au 31-10-2019 | 01-01 au 31-10-2018 | Écart |
|----------|------------------------|------------------------|------------|
| Revenus | 901 254\$ | 869 063\$ | 32 191\$ |
| Dépenses | 842 545\$ | 952 947\$ | -110 402\$ |

Également, Mme Marcelle Pedneault, directrice générale, secrétaire-trésorière présente les revenus et dépenses au 31 octobre 2019 par rapport au budget de l'exercice en cours.

| | Budget | Réel | Excédent/Différence |
|----------|-----------|------------|---------------------|
| Revenus | 982 190\$ | 901 254\$ | 80 936\$ |
| Dépenses | 982 190\$ | 842 546 \$ | 139 644\$ |

En conséquence, il est proposé par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères :

Que ces états comparatifs au 31 octobre 2019 tel que rédigé soient par les présentes, acceptés à l'unanimité des membres présents.

**7-PUBLICITÉ DANS LE BOTTIN DU CLUB D'AUTO-NEIGE LE SAPIN
D'OR INC. 2019-2020**

RÉSOLUTION 2019-11-4406

CONSIDÉRANT une lettre du Club d'auto-neige le Sapin d'Or Inc. pour une publicité dans leur bottin annuel 2019-2020;

CONSIDÉRANT un coût de 150\$ plus les taxes applicables pour une publicité dans leur bottin;

Il est proposé par le conseiller Antoine Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De renouveler la publicité dans le bottin du Club d'auto-neige le Sapin d'Or inc. pour la saison 2019-2020 au coût de 150\$ plus les taxes applicables et d'autoriser le paiement.

**8- RENOUELEMENT DE LA CARTE DE MEMBRE CORPORATIF
CIHO-FM POUR L'ANNÉE 2019-2020**

RÉSOLUTION 2019-11-4407

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement de la carte de membre CIHO-FM pour l'année 2019-2020;

CONSIDÉRANT que l'adhésion offre une opportunité d'avoir accès à une banque de 15 occasions de 30 secondes publicitaires afin de faire la promotion de la municipalité;

Il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'acheter une carte de membre corporative de CIHO-FM Charlevoix au coût de 250.00\$ taxes incluses pour l'année 2019-2020 et d'autoriser le paiement.

**9-DEMANDE DE COMMANDITE DE L'ASSOCIATION DES PERSONNES
HANDICAPÉES DE CHARLEVOIX INC**

RÉSOLUTION 2019-11-4408

CONSIDÉRANT la demande reçue de l'Association des personnes handicapées de Charlevoix pour la 41^e fête de Noël qui se tiendra le 8 décembre 2019 au Centre des loisirs de Saint-Hilarion;

Il est proposé par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire un don de 25\$ pour la 41^e fête de Noël de l'Association des personnes handicapées de Charlevoix Inc. et d'autoriser le paiement.

**10-INVITATION AU 17^E SOUPER DE LA CORPORATION LE SAUMON
DE LA RIVIÈRE MALBAIE**

RÉSOLUTION 2019-11-4409

CONSIDÉRANT une invitation au 17^e souper bénéfice de la Corporation Le saumon de la Rivière-Malbaie qui se tiendra le samedi 16 novembre prochain au Club de Curling Nairn de Clermont;

Il est proposé par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire l'achat d'une carte au coût de 125\$ pour le souper bénéfice de la Corporation Le saumon de la Rivière-Malbaie qui se tiendra le samedi 16 novembre prochain au Club de Curling Nairn de Clermont.

11-DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE SOUPER DE NOEL DU CLUB FADOQ LES CŒURS D'OR DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

RÉSOLUTION 2019-11-4410

CONSIDÉRANT un souper de Noël du Club FADOQ les Cœurs d'Or de Notre-Dame-des-Monts qui aura lieu le 30 novembre 2019;

CONSIDÉRANT une demande pour obtenir un don qui servira à payer les dépenses du souper;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire un don de 50\$ au Club FADOQ les Cœurs d'Or de Notre-Dame-des-Monts pour le souper de Noël qui aura lieu le 30 novembre 2019 et d'autoriser le paiement.

12-ADOPTION DU RÈGLEMENT #228-80 RELATIF À LA FERMETURE DE CERTAINS CHEMINS POUR LA PÉRIODE HIVERNALE

RÉSOLUTION 2019-11-4411

Il est proposé par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents;

D'adopter le règlement #228-80 relatif à la fermeture de certains chemins pour la période hivernale;

13- SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER DOSSIER #00028495-1

RÉSOLUTION 2018-11-4412

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PVA);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Danyé Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

Que le Conseil municipal de Notre-Dame-des-Monts approuve les dépenses d'un montant de 10 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

14- VŒUX DES FÊTES CIHO

RÉSOLUTION 2019-11-4413

CONSIDÉRANT une offre de la radio de Charlevoix CIHO pour les vœux des fêtes;

CONSIDÉRANT les différentes propositions avec des coûts variant de 80 à 315\$;

CONSIDÉRANT la proposition #2 avec un coût de 80\$ pour le plan 5 jours;

Il est proposé par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De payer un montant de 80\$ plus les taxes applicables pour la proposition #2 de la radio CIHO-FM pour les vœux des fêtes soit le plan 5 jours (jour de l'an) et d'autoriser le paiement.

15- COMMANDITE POUR UNE ACTIVITÉ AU GRENIER

RÉSOLUTION 2019-11-4414

Il est proposé par le conseiller Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire une commandite de 75\$ au restaurant bar le Grenier pour l'activité de l'Halloween.

16- ADOPTION DU PLAN DES MESURES D'URGENCE

RÉSOLUTION 2019-11-4415

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'adopter le Plan des mesures d'urgence.

17- OFFRE D'EMPLOI POUR LA PATINOIRE

RÉSOLUTION 2019-11-4416

Il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'afficher une offre d'emploi pour l'entretien de la patinoire pour la saison hivernale 2019-2020.

18 – LA FABRIQUE DEMANDE UNE COMMANDITE

RÉSOLUTION 2019-11-4417

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une demande de la Fabrique de Notre-Dame-des-Monts pour avoir une commandite concernant la fête de Notre-Dame-des-Monts qui aura lieu le 24 novembre 2019;

En conséquence Il est proposé par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

De faire une commandite de 75\$ à la Fabrique pour la fête de Notre-Dame-des-Monts.

19- AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIERE RÈGLEMENT #228-81
AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 228-35 DANS LE BUT DE PERMETTRE LA CLASSE D'USAGES
« HB » DANS CERTAINES ZONES DU PÉRIMÈTRE URBAIN

RÉSOLUTION 2019-11-4418

Le conseiller Antoine Boutet Berthiaume donne avis de motion et dépose le projet de règlement #228-81 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 228-35 dans le but :

- D'autoriser les usages habitation unifamiliale jumelée et habitation bifamiliale isolée dans les zones du périmètre urbain où ces usages sont actuellement prohibés, c'est -à-dire les zones H-8, H-11 et U-5.
- De créer la zone AF-35 à même la zone AF-16

20- A) VARIA DEMANDE DU COMITÉ DE LA FABRIQUE DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

RÉSOLUTION 2019-11-4419

CONSIDÉRANT la demande du comité de la Fabrique de Notre-Dame-des-Monts d'avoir un représentant dans leurs rencontres;

Il est proposé par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De mandater Mme Danye Simard comme représentante sur le comité de la Fabrique de Notre-Dame-des-Monts et M. Alexandre Girard substitut.

20 B) – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE MARCHÉ DE NOËL DE L'ÉCOLE FERNAND SAINDON

RÉSOLUTION 2019-11-4420

CONSIDÉRANT une lettre reçue du personnel enseignant de l'école Fernand Saindon concernant la 4^e édition du marché de Noël qui se tiendra le jeudi 12 décembre dès 18h00;

CONSIDÉRANT que l'école doit acheter du matériel et des fournitures pour la confection des objets qui seront vendus lors du marché de Noël;

CONSIDÉRANT l'importance de l'école Fernand Saindon pour la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE FAIRE un don de 250\$ pour l'achat de matériel qui servira à confectionner des objets qui seront mis en vente lors du marché de Noël et d'autoriser le paiement.

**20 C) PROGRAMME DE RÉDUCTION DES COÛTS D'ÉLECTRICITÉ
POUR LES CLIENTS AU TARIF L**

RÉSOLUTION 2019-11-4421

ATTENDU QUE dans le cadre du Plan économique du Québec, le gouvernement provincial incitait les entreprises des secteurs de la fabrication et des ressources naturelles à investir dans leurs installations;

ATTENDU QUE le Plan économique du Québec stipule que les entreprises faisant partie de la clientèle de grande puissance d'Hydro-Québec facturée au tarif industriel (tarif L) engagées dans un projet d'investissement admissible ou plu peuvent recevoir une aide du gouvernement sous la forme d'une réduction des coûts d'électricité dans leurs établissements facturés au tarif L;

ATTENDU QUE le Plan économique du Québec est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2019, et que les projets d'investissement admissibles doivent être présentés au plus tard à cette date et doivent être complétés au plus tard le 31 décembre 2021 pour bénéficier du programme de réduction des coûts d'électricité;

ATTENDU QUE plusieurs projets d'investissements ne pouvant être complétés avant l'échéance de 2021 sont retardés ou arrêtés;

ATTENDU QUE le Plan économique du Québec est essentiel au développement économique de notre région;

PAR CONSÉQUENT, il proposé par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Monts demande au gouvernement du Québec de s'engager à prolonger le programme de réduction des coûts d'électricité sous sa forme actuelle avec de nouveaux échéanciers;

IL EST AUSSI RÉSOLU que copie de la présente résolution soit acheminée à François Legault, premier ministre du Québec; Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs; Pierre Fitzgibbon, ministre de L'Économie et de l'Innovation; Jonathan Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelle; Éric Girard, ministre des finances et à Mme Émilie Foster, députée de Charlevoix.

21- COMPTES À RATIFIER D'OCTOBRE 2019

RÉSOLUTION 2019-11-4422

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

| | |
|------------------------|---------------------|
| Fonds d'administration | 15 219.68 \$ |
| Eau potable | |
| TOTAL | 15 219.68 \$ |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS 2408, 2410, 2412, 2415, 2418, 2419

22 – COMPTES À PAYER D'OCTOBRE 2019

RÉSOLUTION 2019-11-4423

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois d'octobre 2019 :

| | |
|--------------------------|--------------|
| Fonds d'administration : | 70 521.52 \$ |
| Eau potable : | 21.56 \$ |
| TOTAL : | 70 543.08 \$ |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2019 au montant de 70 543.08 \$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 70 543.08 \$;

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

23– SALAIRES DU MOIS D'OCTOBRE 2019

RÉSOLUTION 2019-11-4424

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois d'octobre 2019 au montant de 13 910.97\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de septembre 2019 au montant de 13 910.97 \$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS #2405, 2406, 2409, 2411, 2413, 2414, 2416, 2417.

24 – RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

Le Maire et les conseillers (ères) font leur rapport.

25– PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES

26– LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2019-11-4425

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 20 h.

Alexandre Girard
Maire

Marcelle Pedneault
Directrice générale

Le présent procès-verbal est sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du code municipal du Québec, à l'approbation prévue à la séance du conseil municipal du 2 décembre 2019.

En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto. Le maire déclare de plus que sa signature du présent procès-verbal signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement par ce dernier au sens des dispositions de l'article 142 alinéa 2 du code municipal du Québec.